

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 14/06/16, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 20 juin 2016, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Montbard.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Stephen LOUREIRO, Monique HARPE, Alain THOLE, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Maryline DECOURSIERE, Marie-Rose GALLOIS, Gérard ROBERT, Bernard NICOLAS (jusqu'à 19h35), Catherine PITOIS, Sylvain TROTTI, Martial VINCENT, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Véronique VIAL, Fabien DEBENATH, Emmanuel GALOSEAU, Dominique ALAINÉ, Michel PINEAU (jusqu'à 19h55), Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE, Benoît GOUOT.

Absent : David DIANO.

Excusés : Maria MARCOS, Jean-Pierre RIFLER, Marlène SABARLY, Bernard NICOLAS (à partir de 19h35), Michel PINEAU (à partir de 19h55).

Pouvoirs : Maria MARCOS à Monique HARPE, Jean-Pierre RIFLER à Catherine PITOIS, Marlène SABARLY à Francisca BARREIRA, Bernard NICOLAS à Abdaka SIRAT (à partir de 19h35).

Secrétaire de séance : Danielle MATHIOT.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Madame le Maire propose l'inscription à l'ordre du jour d'un vœu à l'adresse de Madame Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé relatif à l'accès aux soins d'urgence sur le territoire de Montbard et de la Haute Côte d'Or ; l'inscription est validée à la majorité des membres présents et représentés (27 Pour et 1 Contre : Christelle SILVESTRE).

Adoption du Procès-verbal de la séance du 8 avril 2016 et celui de la séance du 18 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2016 et celui de la séance du 18 mai 2016 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2016.61 – Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

Rapporteur : Madame le Maire

2016.56		Erreur matérielle
2016.57	25/03/2015	Avenant 3 pour la mission de maîtrise d'œuvre du marché de création d'un service Enfance Jeunesse : études complémentaires pour la réduction de consommation d'énergie (+ 5 529,63€ HT d'honoraires au maître d'œuvre)
2016.58	25/03/2016	Résiliation location garage n°14 sous la bibliothèque au 31 mars 2016
2016.59	25/03/2016	Location du garage n°14 sous la Bibliothèque à compter du 01/04/16 pour 55€/mois
2016.60	31/03/2016	Un nouveau tarif pour la boutique du Musée BUFFON – livre « lecture des pierres » en vente à 55€
2016.61	31/03/2016	Régie de recette du musée: mandataires suppléants, Charlotte FOGLIA du 02 avril au 8 mai 2016, Eric PARRIOT d'avril à septembre 2016
2016.62	31/03/2016	Encaissement chèque de 595,72 € - Sinistre du 17/08/2015 (bris de glace)
2016.63	01/04/2016	Restitution de caution d'un montant de 66.02€ pour le garage n°14 sous la Bibliothèque
2016.64	01/04/2016	Régularisation des charges 2015 de la Maison des Bardes
2016.65	01/04/2016	Régie de recette spectacle : fin de fonction du régisseur titulaire au 01 avril 2016 de M. Patrick BELLENOUE
2016.66		Erreur matérielle
2016.67	04/04/2016	Régie de recette du camping : mandataire suppléant supplémentaire pour l'année 2016, Apolline KRIKKE
2016.68	07/04/2016	Location d'une salle au centre social à l'Association des diabétiques pour un an chaque mardi de 10h30 à 12h – 20€/mois
2016.69	07/04/2016	Convention de mise à disposition gratuite de locaux de la Maison des Associations à l'Association des Donneurs de voix à compter du 12/04/16
2016.70	11/04/2016	Bail de location du garage N°14 sous bibliothèque à compter du 15/04/16 pour 55€/mois
2016.71	11/04/2016	Décision d'engager un recours contre l'Etat : taxe sur les surfaces commerciales 2012, 2013 et 2014
2016.72	15/04/2016	FISAC - Versement des aides directes – 9000€ pour la Société PASDELOUP
2016.73	15/04/2016	FISAC - Versement des aides directes – 9 903€ pour la Société Calypso

2016.74	18/04/2016	Convention d'occupation pour un bureau au centre social à la SESSAD des 3 rivières à compter du 01/05/16 pour 140€/mois
2016.75	19/04/2016	Avenant N°2 au Marché de fournitures « Impression du bulletin municipal et de la plaquette culturelle » - publication de 2 plaquettes au lieu de 3
2016.76	20/04/2016	Régulation des collections de la bibliothèque - médiathèque municipale Jacques Prévert – critères et modalités d'élimination des documents
2016.77	26/04/2016	Régie de recette "bateaux et péniches" : nominations de deux mandataires suppléants pour l'année 2016, Apolline KRIKKE et Emilie BARUFFALDUI
2016.78	27/04/2016	Régie de recette spectacle : prise de fonction du régisseur titulaire au 01 mai 2016 de M. Patrick BELLENOUE
2016.79	29/04/2016	Tarifs des articles en vente au camping - Saison 2016 (ventes bar)
2016.80	13/05/2016	Location du garage n°4 à la cimenterie à compter du 23/05/16 pour 60.38€/trimestre
2016.81	13/05/2016	Avenant N° 1 à la Délégation de Service Public du Centre nautique Amphitrite – transfert de société CARILIS à la « Société du Centre Aquatique Montbard – Amphitrite »
2016.82	17/05/2016	Exonération frais de scolarité Conservatoire de Musique et Danse pour problème de santé et incompatibilité
2016.83	17/05/2016	Nouveau tarif pour la boutique du Musée : livre « Cent et une plantes et fleurs de Bourgogne » en vente à 20€
2016.84	20/05/2016	Tarifs au Musée - tarif réduit à 3€ pour les visiteurs venant du Musée de SEMUR EN AUXOIS
2016.85	23/05/2016	Avenant N°2 au bail de location du box N°1:utilisation de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) en place de l'Indice du Coût de la Construction (ICC)
2016.86	24/05/2016	FISAC - Versement des aides directes – 10 885.50€ pour la Société Bargalaxikhe
2016.87	24/05/2016	2 nouveaux tarifs pour la boutique du Musée : Le livre « Volière : oiseaux de Paradis » à 6.90€ et l'agenda 2017 « L'art des jardins » en vente à 14.90€
2016.88	26/05/2016	Bail de location du logement n°1 sis 29 bis rue Marceau au 25/07/16 pour 520€/mois
2016.89	26/05/2016	Encaissement d'un chèque de 312 € - Sinistre du 10.04.2016 (véhicule contre barrière)
2016.90	03/06/2016	Résiliation d'une convention de location pour le logement sis 6 rue Diderot à compter du 31/05/16 – restitution de caution pour un montant de 169.43€

Le Conseil Municipal donne acte de la communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées.

Madame le Maire indique que ce conseil s'inscrit dans la foulée de la signature officielle de la convention de revitalisation du centre-bourg qui s'est tenue le jour même entre la Ville de Montbard, la Communauté de communes du Montbardois, le Conseil départemental, la Caisse des dépôts et consignations et l'Etat, représenté par Madame Christiane Barret, Préfète de Région et du département.

Il s'agit principalement de délibérer sur des demandes de subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). Les services de l'Etat doivent signer les arrêtés sur ces dossiers d'ici fin juin ; d'autres dossiers seront présentés en Conseil municipal à l'automne.

Elle rappelle également le vœu adopté par le Conseil municipal le 11 mars 2016 relatif aux modalités d'attribution du FSIL. Elle donne lecture de la réponse de Monsieur Jean-Michel Baylet, ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités locales. Ce dernier indique avoir pris bonne note de la remarque de Madame le maire de Montbard et communique sa sollicitation à la préfète afin qu'elle étudie avec la plus grande attention ce dossier lors de la prochaine programmation.

2016.62 – Rénovation, mise aux normes et accessibilité de la salle Louis DEFER : demande de subvention au titre du FSIL

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu la convention de revitalisation centre-bourg, validée par le conseil municipal de Montbard le 18 mai dernier ;
Considérant le projet de rénovation, mise aux normes et accessibilité de la salle Louis Defer à l'Hôtel de Ville ;
Considérant que le montant estimatif du projet est de 202 800 € hors taxes de travaux + 12 200 € HT de matériel ;
Considérant que le projet prévoit :

- > la rénovation et mise aux normes de la salle Louis Defer
- > l'acquisition et installation d'équipements (visioconférence, tableau numérique, kitchenette ...)
- > la création d'un sanitaire PMR
- > la création d'une place de stationnement PMR et cheminement jusqu'à la salle Louis Defer.

Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE et Benoît GOUOT s'étant abstenus, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **adopte** le principe de l'opération de rénovation, mise aux normes et accessibilité de la salle Louis Defer à l'Hôtel de Ville,

- **sollicite** l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) à hauteur de 75% du montant HT des travaux éligibles (166 550€) soit 124 912,50 €.

2016.63 – Création d'un parking paysager sur les bords de Brenne : demande de subvention au titre du FSIL

Rapporteur : Alain THOLE

Vu la convention de revitalisation centre-bourg, validée par le conseil municipal de Montbard le 18 mai dernier ;

Considérant le projet de création d'un parking paysager sur les bords de Brenne ;

Considérant que les travaux sont estimés à 101 295 € hors taxes ;

Considérant que le projet prévoit :

- > la création de 20 places de stationnement dont 1 place PMR
- > l'aménagement paysager et ludique
- > la création d'un accès aux bords de Brenne
- > l'acquisition et installation de mobilier urbain
- > des travaux connexes (éclairage public ...)

Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE et Benoît GOUOT s'étant abstenus,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **adopte** le principe de création d'un parking paysager sur les bords de Brenne,

- **sollicite** l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) à hauteur de 60% du montant HT des travaux soit 60 777€.

2016.64 – Mise en accessibilité du gymnase Jo Garret : demande de subvention au titre du FSIL

Rapporteur : Abdaka SIRAT

Vu le projet de mise en accessibilité du gymnase Jo Garret, validé par le conseil municipal dans le cadre du programme d'investissement du budget 2016 ;

Considérant que les travaux sont estimés à 413 607.94 € hors taxes ;

Considérant que le projet prévoit :

- > la création d'une infirmerie et de sanitaires, d'un vestiaire et d'une place de stationnement PMR avec cheminement jusqu'au gymnase
- > la mise aux normes accessibilité des tribunes
- > l'installation d'un nouveau revêtement de sol
- > des travaux connexes (peinture, électricité ...).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) à hauteur de 70% du montant HT des travaux soit 289 526 €.

2016.65 – Rue de la Liberté : mise en œuvre d'une « opération façades » 2016-2018

Rapporteur : Stephen LOUREIRO

Vu l'article L132-1 du Code de la construction et de l'habitation prévoyant que les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté ;

Vu la délibération n°2016-59 du 18 mai 2016 approuvant les termes de la convention d'opération de revitalisation centre-bourg et autorisant le Maire à signer tout document relatif à ce projet,

Considérant que, pour la bonne réussite du projet de revitalisation centre-bourg mené par la Ville de Montbard, il est nécessaire de conduire des actions transversales et complémentaires et de mettre en œuvre des mesures volontaristes et incitatives ;

Considérant que, située en plein cœur du centre-bourg de Montbard, la rue de la Liberté est un axe important entre le sud et le nord de la ville. Ancienne artère marchande, la déprise commerciale progressive de la rue a fortement participé à sa dégradation ces dernières décennies, occultant ainsi un patrimoine bâti et historique pourtant dense ;

Considérant que, dans le cadre du projet « Montbard, Pôle de territoire », la Ville de Montbard a fait de la rue de la Liberté un des secteurs prioritaires d'intervention et lance une opération façades visant à aider financièrement et techniquement les propriétaires souhaitant ravalier leur(s) façade(s) ;

Considérant que l'opération est conclue pour la période allant du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018 ;

Considérant que pour une durée allant du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017, chaque bénéficiaire peut déposer un dossier et bénéficier d'une subvention communale égale à 50% du montant total HT des travaux éligibles (plafonnée à 5 000€ par immeuble) ;

Considérant que pour une durée allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, la subvention communale est égale à 25% du montant total HT des travaux éligibles (plafonnée à 2 500€ par immeuble) ;

Michel PINEAU et Benoît GOUOT s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **approuve** le règlement d'intervention de l'opération façades sur la rue de la Liberté tel qu'annexé à la présente délibération,

- **charge** Madame le Maire de signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

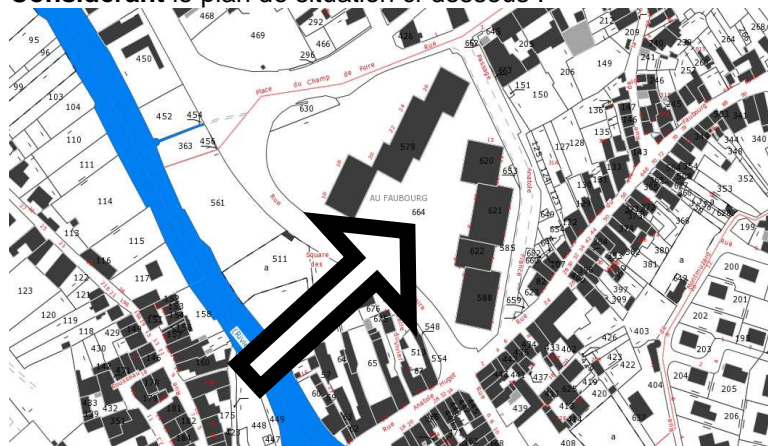
2016.66 – Dénomination d'espace public : parking Vicq d'Azyr

Rapporteur : Gérard ROBERT

Considérant que le parking situé au pied du bâtiment abritant le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), parcelle cadastrée AI 664 rue Voltaire, ne porte aucune dénomination à l'heure actuelle ;

Considérant que Félix Vicq d'Azyr (1748-1794) fut démonstrateur en anatomie au Jardin du Roi où il se lia d'amitié avec Louis-Jean-Marie Daubenton. Docteur en médecine, il enseigna l'anatomie comparée à l'école vétérinaire d'Alfort en 1779. Il étudia les maladies infectieuses épizootiques des Ruminants ainsi que leur prophylaxie sanitaire. Ce pionnier en matière de santé publique installa un réseau d'épidémiosurveillance grâce à des médecins correspondants installés en province et émit des recommandations sur l'hygiène. Membre de l'académie royale des sciences et de l'Académie française en 1788 où il prit le fauteuil de Buffon dont il rédigea l'éloge. Vicq d'Azyr épousa une nièce de Daubenton, mademoiselle Lenoir. Souffrant d'une affection pulmonaire aiguë, il tomba sérieusement malade au cours de la célébration de l'Etre suprême du 20 prairial an II (8 juin 1794) et mourut peu après à l'âge de 46 ans ;

Considérant le plan de situation ci-dessous :



Michel PINEAU et Benoît GOUOT s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **nomme** le parking situé à proximité du CCAS « parking Vicq d'Azyr ».

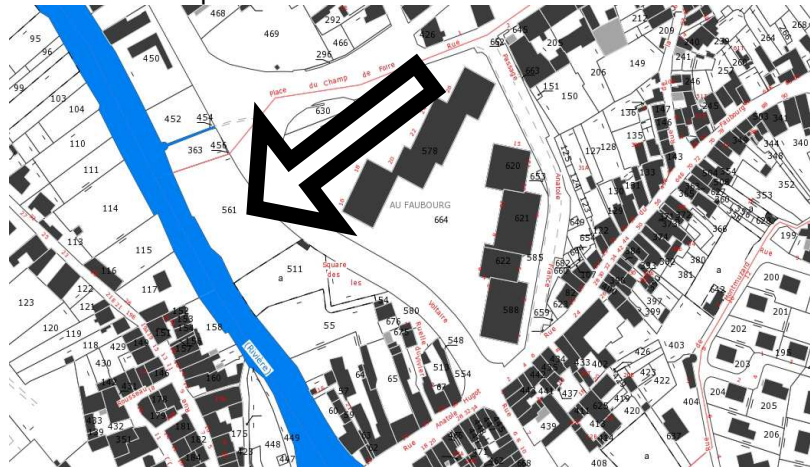
2016.67 – Dénomination d'espace public : parking du chevalier de Lamarck

Rapporteur : Emmanuel GALOSEAU

Considérant que dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg de Montbard, la municipalité souhaite créer un parking paysager sur les bords de Brenne, rue Voltaire, parcelles cadastrées AI 561 et AK 363 (cf. délibération n°2016.63) ;

Considérant que, après une carrière d'officier, Jean-Baptiste Lamarck (1744-1829) entama des études de médecine et suivit des cours de botanique au Jardin royal. Il rédigea en six mois une « flore française » qui plut beaucoup à Buffon qui fit imprimer l'ouvrage aux frais de l'Etat en 1779 et lui confia le poste de correspondant du jardin et du cabinet du Roi ainsi que la mission d'accompagner son fils dans une visite des jardins botaniques européens. Il devint membre de l'Académie royale des Sciences et garde des herbiers au Jardin du Roi. Epousant les idées de la Révolution, adhérant au Club des Jacobins, il participa à la réforme des statuts du Jardin du Roi. Il occupa une chaire de zoologie des insectes à la création du Muséum en 1793 et il fut, un temps, chargé de la Ménagerie du Jardin des Plantes. Son œuvre est plurielle et comporte à la fois des travaux botaniques, zoologiques, paléontologiques, météorologiques, chimiques, géologiques et philosophiques ;

Considérant le plan de situation ci-dessous :



Michel PINEAU, Annick DROYER, Martine GAUMET, Christelle SILVESTRE et Benoît GOUOT s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **nomme** le parking situé rue Voltaire « parking du chevalier de Lamarck ».

2016.68 – Vœux relatif à l'accès aux soins d'urgence sur le territoire de Montbard et de la Haute Côte d'Or à l'adresse de Madame Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire propose aux élus de l'opposition une suspension de séance pour pouvoir se concerter sur le vœu proposé. Celle-ci est déclinée.

Madame le Maire replace ce vœu dans le contexte national de réorganisation hospitalière et de la loi Santé en expliquant que les élus locaux ne seront pas « caution morale » d'une décision qui ne serait qu'imposée et sans réelle anticipation des moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité de la population.

De nombreuses interrogations restent encore aujourd'hui en attente de réponses claires. A l'heure actuelle, il n'y a aucune visibilité sur la prise en charge future des soins d'urgence, ni assurance sur la pérennité des services restants, notamment le service Cardiologie, l'un des fleurons du centre hospitalier. De plus, depuis le fonctionnement en mode dégradé du service des urgences de Montbard, il n'a pas été constaté de report d'activité de Montbard vers le site de Châtillon au sein du CH-HCO et des inquiétudes doivent aussi être énoncées pour l'avenir de ce site.

Madame le Maire rappelle que la Maison de Santé, inaugurée à Montbard il y a seulement quelques mois, demeure un bon projet mais regrette que parallèlement au montage de ce dossier n'ait pas été mis en place dès le départ une vision globale en co-construisant les conditions permettant d'adosser véritablement l'hôpital et la maison de santé.

La difficulté soulevée par l'ensemble des élus est bien d'obtenir des éléments tangibles pour les solutions à mettre en place et ils déplorent le fait que les décisions de l'ARS, de la direction, soient prises dans l'urgence et sans régler le problème de fond.

Le Maire fait donc lecture du vœu.

Le Conseil municipal de Montbard interpelle madame la ministre de la santé sur le sort des urgences du site hospitalier de Montbard.

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté ci-dessous dénommée : ARS

Le Centre Hospitalier de la Haute Côte d'Or ci-dessous dénommé : CH-HCO

Considérant la faculté des collectivités territoriales à émettre des vœux d'intérêt général pour leur territoire en direction du Gouvernement ou de ses représentants,

- Le Conseil municipal du 29 septembre 2014 a adopté à l'unanimité un vœu relatif au Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) au départ du site de Montbard du service des urgences du Centre hospitalier Châtillon-Montbard, vœu adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire du 6 octobre 2014, par le Conseil municipal de Planay le 7 novembre 2014, et par le Conseil départemental de Côte d'Or le 24 novembre 2014 ;
- La Communauté de communes du montbardois a adopté à l'unanimité le 10 novembre 2015 un vœu relatif au fonctionnement du site des urgences en mode dégradé et de l'arrêt du SMUR, vœu adopté à l'unanimité par le Conseil municipal de Fain les Montbard le 13 novembre, par le Conseil départemental de Côte d'Or le 23 novembre 2015 et par le Conseil municipal de Montbard le 2 décembre 2015 ;
- Le Conseil municipal de Montbard a adopté le 8 avril 2016 à l'unanimité un vœu relatif à la création des Groupements Hospitaliers de Territoire et leurs conséquences ;

Considérant la forte mobilisation de la population le 2 novembre 2015, lors de la mise en place du fonctionnement en mode dégradé du service des urgences de 8h à 20h et l'exigence d'un calendrier de concertation ;

Considérant les déclarations, communiqués, courriers d'élus et de personnalités qualifiées (liste non exhaustive) :

- Article du Bien Public du 3 juillet 2014, « Vigilance pour les urgences » et le soutien aux élus et au personnel du Dr Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes de France,
- Communiqué de presse du maire de Montbard, Laurence PORTE, et du président de la Communauté de communes du montbardois, Alain BECARD, en date du 27 octobre 2015 relatif au fonctionnement en mode dégradé des urgences et à l'arrêt du SMUR / Communiqué de presse du 29 octobre 2015 de François SAUVADET, député de Côte d'Or et président du Conseil départemental,
- Déclaration du directeur adjoint de l'ARS le 2 novembre 2015 : « l'objectif n'est pas de fermer définitivement les urgences (...) il n'est pas question de supprimer le site de Montbard mais il va falloir s'organiser différemment pour trouver des solutions pérennes » (Bien Public du 4 novembre 2015),
- Communiqué de presse du maire de Montbard et du président de la Communauté de communes « des questions sur l'avenir des urgences de Montbard », (Le Châtillonnais et l'Auxois du 2 juin 2016),
- Courrier du maire de Montbard au directeur de l'ARS relatif au SMUR, en date du 30 septembre 2014,
- Courrier du député de la Côte d'Or et président du Conseil départemental au directeur de l'ARS relatif au SMUR le 31 octobre 2014,
- Courrier d'Alain HOUVERT, sénateur de Côte d'Or à la ministre (fonctionnement en mode dégradé et arrêt du SMUR) en date du 24 novembre 2015,
- Question écrite d'Anne-Catherine LOISIER, sénatrice de Côte d'Or à la ministre (fonctionnement en mode dégradé et arrêt du SMUR) le 4 novembre 2015,

- Courrier de l'ensemble des médecins urgentistes du CH-HCO au directeur de l'établissement demandant la réouverture complète du site des urgences de Montbard et déplorant que plusieurs patients soient décédés faute d'une prise en charge dans les délais raisonnables, courrier en date du 10 décembre 2015 relayé au directeur de l'ARS par le maire de Montbard,
- Courrier du 24 décembre 2015 du maire de Montbard au directeur de l'ARS relayant l'inquiétude des dirigeants de l'association de la Metal Valley, demandant le maintien d'une ligne d'urgence de proximité et de temps d'intervention les plus courts pour la sécurité de leurs salariés / réponse de l'ARS en date du 3 février 2016 pour « trouver des solutions innovantes d'organisation et de réponse à la problématique soulevée par les dirigeants de Metal Valley, dont le site est classé Seveso »,
- Courrier du 24 février 2016 du député de Côte d'Or, président du Conseil départemental au maire de Montbard l'informant avoir à nouveau saisi le directeur de l'ARS,
- Courrier du 22 mars 2016 du chef de cabinet de la ministre au maire de Montbard arguant de l'impossibilité de trouver un nombre suffisant de médecins urgentistes pour faire fonctionner les deux sites d'urgence et deux SMUR au sein du CH-HCO,
- Courrier du maire de Montbard au directeur de l'ARS le 28 avril 2016 relatif à la réduction des plages horaires d'accueil de 8h30 à 18h30 et son questionnement sur l'avancée de solutions présentées par l'ARS comme innovantes,
- Remarques récurrentes des élus portées aux procès-verbaux des conseils de surveillance du CH-HCO ;

Considérant la proposition de la mission confiée au Dr KILIC par l'ARS sur la filière des urgences, préconisant de fermer définitivement et complètement les urgences de Montbard de « l'avis unanime de l'ensemble des professionnels » faite le 12 mai 2016 en réunion en sous-préfecture, proposition rejetée en l'état par le maire de Montbard et le président de la Communauté de communes sans que des garanties précises de sécurité ne soient apportées et formalisées, proposition du Dr KILIC ensuite tempérée par le directeur de l'ARS ;

Considérant le non report de l'activité d'urgence du site de Montbard sur le site de Châtillon, dépendant l'un et l'autre du CH-HCO ;

Considérant le caractère souvent contradictoire des divers échanges entre les élus et le Directeur du CH-HCO ;

In Fine,

Considérant la réponse du directeur de l'ARS en date du 15 juin 2016, au courrier du maire de Montbard du 28 avril, relative aux modalités d'une réorganisation progressive de l'offre de soins et faisant état de sa décision de mettre en place des consultations non programmées sur le site de la Maison de Santé et pour lesquelles les médecins généralistes bénéficieraient d'une formation continue sur les gestes de première intention ainsi que de la mise en place expérimentale de la garde ambulancière de jour sur le site de Montbard ;

Considérant la réponse à ce courrier faite par le maire de Montbard le 15 juin dernier, le conseil municipal en reprend les attendus, à savoir :

Que recouvre l'appellation de gestes de première intention et quelle en est la validation réglementaire ? Le Conseil municipal considère que cela ne peut se substituer à des gestes d'urgence.

Quelle est la traduction « des solutions innovantes » présentées par l'ARS ? Force est de constater le caractère incomplet et insatisfaisant des solutions présentement proposées par l'ARS.

Concernant la problématique des médecins urgentistes, le Conseil municipal s'interroge sur le choix de réaffecter la ressource du site de Montbard sur Châtillon, alors que ce système a fonctionné durant de nombreuses années avec l'agrément de la haute autorité de l'ARS.

Le Conseil municipal s'étonne du management afférent à l'organisation potentielle du planning estival, pouvant remettre en cause le fonctionnement des urgences durant l'été. Il demande à ce que soit infirmé ou confirmé le fait suivant, à savoir le départ de médecins urgentistes du site de Montbard compte tenu d'une gestion différenciée de rémunération. Si cela était avéré, comment comprendre que d'un côté, la pénurie d'urgentistes soit invoquée alors que tout ne serait pas mis en œuvre pour garder ceux qui sont déjà sur site.

Le Conseil municipal tient également à faire part de ses plus vives inquiétudes quant à la couverture d'accès aux soins d'urgence pour la population de la Haute Côte d'Or, en s'appuyant sur l'exemple récent d'un motard très gravement accidenté à Montbard le samedi 11 juin dernier. Sans épisode météorologique particulier à ce moment-là, le SMUR de Châtillon-sur-Seine est arrivé dans la limite des trente minutes, délai indiqué par le Président de la République ; le jeune homme a ensuite été transporté par hélicoptère. Au même moment, le SMUR de Semur-en-Auxois était aussi engagé. Cela signifie malheureusement que la population de la Haute Côte d'Or ne bénéficiait plus d'aucune couverture ; un tel accident couvert par un SMUR depuis Montbard aurait garanti une prise en charge plus rapide de l'accidenté et la population du Nord de la Côte d'Or et du sud de l'Aube avait l'assurance d'une sécurité bien plus optimale.

Par voie de conséquence,

Le Conseil municipal exprime la volonté des élus et de la population pour que la réorganisation progressive de l'accès aux soins d'urgence puisse, et doive aussi, s'entendre comme le fonctionnement total de ce service, pour non seulement la population montbarde mais aussi celle de tout le territoire de la Haute Côte d'Or.

Enfin, la Ville de Montbard poursuit son engagement à faciliter le posé de l'hélicoptère sanitaire. Cette facilitation est un plus ne pouvant se substituer à la présence d'un service d'urgences à Montbard.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **adopte** le vœu relatif à l'accès aux soins d'urgence sur le territoire de Montbard et de la Haute Côte d'Or.

La séance est levée à 20h.